

**Délibération 2024-054**

**SEANCE DU 21 MAI 2024**

Date de la convocation : mercredi 15 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : **19**  
Nombre de conseillers présents : 15  
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi vingt-et-un mai, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, ROUXEL Dominique, MAUGER Sylvie, SOURD Annie, OHEIX Yoann, LELUBEZ Marlène, BEHELLE Anthony, MAUROUARD Arnaud.

**Pouvoirs** : BURNEL Sébastien (pouvoir à BRIENS Eric), VASSELIN Denise (pouvoir à MAUROUARD Arnaud)

**Excusés** : LELANDAIS Guillaume, TRAVERT Dominique.

**Secrétaire de séance** : BEHELLE Anthony

**Objet : BUDGET 2024 – ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

Monsieur le Maire fait savoir que le Trésorier de Valognes a transmis les propositions suivantes pour le budget principal 2024 :

- Etat du 15/03/2024 : admissions en non-valeur pour un montant de 810.92 € pour la cantine
- Etat du 28/03/2024 : admissions en non-valeur pour un montant de 544.98 €, soit 35.30 € pour la cantine et 509.68 € pour les frais de fourrière automobile.

Soit un total de 1 355.90 €.

Il précise que les crédits sont prévus au budget primitif 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- prend acte des admissions en non-valeur pour un montant de 1 355.90 €
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,



Le Maire,

  
Eric BRIENS